



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Revaloriser l'aide forfaitaire aux communes pour le « dispositif un euro »

Question écrite n° 5263

Texte de la question

M. Rémy Rebeyrotte attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, concernant le dispositif de repas scolaire à 1 euro pour les élèves issus de familles modestes. Nombre de communes ont en effet choisi d'y souscrire afin d'aider les familles fragiles. Suivant le dispositif de l'État, la commune perçoit une aide forfaitaire pour tout repas servi et facturé à 1 euro. Cependant, l'inflation est entrée en jeu de manière spectaculaire dans l'économie française. Elle n'a évidemment pas épargné la restauration scolaire, ce qui s'est traduit dans toutes les collectivités par des hausses importantes du coût des repas. Or le dispositif d'aide étant forfaitaire, la hausse du prix est venue directement impacter les finances de la commune. Cette dépense non budgétée ne peut cependant être répercutée sur des familles déjà pleinement touchées par l'inflation. Il est à noter d'ailleurs que le montant facturé aux familles ne peut dépasser 1 euro sous peine de perdre l'aide forfaitaire. M. le député souhaiterait donc que le dispositif soit réexaminé. Il demande si une revalorisation du montant alloué par l'État aux communes pourrait être envisagée afin de répondre au plus juste à cette problématique rencontrée par les communes, sans nuire à leurs administrés les plus fragiles.

Données clés

Auteur : [M. Rémy Rebeyrotte](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5263

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Comptes publics

Ministère attributaire : [Comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 février 2023](#), page 1024

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)